

La durée du séjour a aussi varié. Les touristes ont passé en moyenne cinq jours aux États-Unis en plus de séjourner 36 jours au Royaume-Uni, 64 jours au Royaume-Uni et dans d'autres pays d'Europe et 60 jours dans d'autres pays d'Europe seulement. Dans le cas des rentrées directes, le séjour a été en moyenne de 55 jours au Royaume-Uni, de 66 jours dans d'autres pays d'Europe et au Royaume-Uni, et de 58 jours dans d'autres pays d'Europe seulement. La durée du séjour dans les pays d'accès facile par la voie des États-Unis et dans les pays d'outre-mer dont les touristes canadiens sont rentrés directement n'a pas beaucoup différé. Chez près de 59 p. 100 des Canadiens rentrant par les États-Unis et 42 p. 100 de ceux qui rentreraient directement d'outre-mer, le divertissement était le mobile principal du voyage. Cependant, 44 p. 100 des Canadiens rentrés directement d'outre-mer sont allés visiter des amis ou des parents contre seulement 22 p. 100 dans le cas des autres. Le pourcentage de chaque groupe quant aux autres objets n'a guère varié. La majorité des voyages pour fins d'agrément ou pour raisons de santé se sont faits dans des régions à climat chaud comme Hawaii et certains des pays méridionaux du Commonwealth, surtout durant le premier trimestre de l'année alors que 72 p. 100 des voyageurs y sont allés pour fins d'agrément et 12 p. 100 pour raisons de santé.

La dépense des touristes canadiens outre-mer a atteint un chiffre record de \$129,000,000 en 1958. L'augmentation procentuelle ralentit depuis quelques années; elle a été de 6. p. 100 en 1958 contre 14 p. 100 en 1957. En 1957, pour la première fois depuis 1951, la dépense des touristes d'outre-mer a accusé une augmentation procentuelle plus grande que celle de la dépense outre-mer, mais en 1958 la tendance normale s'est rétablie et l'augmentation des paiements a dépassé d'environ 1 p. 100 celle des recettes. Aussi, le solde débiteur vis-à-vis l'outre-mer s'est-il accru de \$5,000,000 sur 1957 pour atteindre un nouveau sommet de \$89,000,000, soit 46 p. 100 du déficit total des voyages en 1958.

Renseignements pour touristes.—Des renseignements généraux sont fournis par l'Office du tourisme du gouvernement canadien (Ottawa), tandis que des renseignements détaillés sur les parcs nationaux et les lieux historiques peuvent être obtenus du ministère du Nord canadien et des Ressources nationales (Ottawa). Le touriste qui désire des renseignements sur une province, une ville ou un endroit de villégiature en particulier peut s'adresser aux bureaux de renseignements provinciaux ou municipaux.

PARTIE IV.—L'ÉTAT ET LE COMMERCE EXTÉRIEUR

Section 1.—Office des agents du commerce extérieur et organismes associés.*

Le commerce extérieur contribue sensiblement au bien-être et à la prospérité des Canadiens, surtout parce que la productivité du Canada excède les besoins de sa population en ce qui concerne la production des fermes, des manufactures, des forêts, des pêcheries et des mines. Tout est donc mis en œuvre en vue d'établir et de maintenir des relations commerciales étroites avec les pays dont le marché est essentiel à l'économie canadienne. Le commerce dans les deux sens doit, cependant, être encouragé afin que marchandises et services de l'étranger servent à payer en partie les produits que le Canada peut exporter. En outre, plusieurs produits non indigènes doivent être importés de l'étranger. Certains sont indispensables à l'industrie et d'autres sont des biens de consommation nécessaires au maintien du niveau de vie canadien.

Plusieurs maisons maintiennent avec l'étranger des relations qui leur permettent d'échanger régulièrement des marchandises, mais d'autres ont besoin de l'aide des organismes de l'État afin de trouver des marchés ou des sources d'approvisionnement. La réglementation des importations et des exportations imposée pour diverses raisons par plusieurs pays ainsi que des difficultés d'ordre monétaire de l'après-guerre posent des problèmes qu'une seule maison ni même une société de fabricants, d'exportateurs ou d'importateurs ne saurait résoudre sans l'aide des représentants de l'État.

* Établi par les diverses directions et services intéressés et réuni par la Direction de la publicité commerciale, ministère du Commerce, Ottawa. Les fonctions de la Direction des standards et de la Direction des petites entreprises (ministère du Commerce) qui s'occupent uniquement de questions intérieures, sont décrites au chapitre "Commerce intérieur" (pp. 990-991).